

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2024

/

Délibération n° 2024D20

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 19 février 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BEAUFOU : D. HERMOUET
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD
GENETOUBE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG,
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 8 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : R. URBANEK pouvoir à Ph. CLAUTOUR
BEAUFOU : J-Ph. BODIN pouvoir à D. HERMOUET
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
FALLERON : Y. HERBERT
MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER
POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET pouvoir à G. PLISSONNEAU

Objet : Soutien de l'association Acoustic pour le festival de musique 2024.

L'association Acoustic organise chaque année un festival de musique qui rassemble, le temps d'un weekend, des artistes de renommée nationale et internationale et un public de près de 1 500 personnes, autour d'une programmation variée, à la salle de l'Idonnière, au Poiré-sur-Vie. En marge de ce festival, elle organise une rencontre privilégiée avec un des artistes, au sein du réseau de lecture publique.

Au titre de l'année 2024, elle sollicite de la communauté de communes une subvention d'un montant de 11 000 € pour l'organisation du festival qui se tiendra du 22 au 24 mars inclus.

Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique de développement de l'animation culturelle locale et d'animation du réseau des médiathèques portée par la communauté de communes, Monsieur le Président propose au conseil d'approuver la convention d'objectifs (annexée à la présente délibération) avec l'association Acoustic, pour l'organisation du festival Acoustic, concernant l'édition du 22 au 24 mars 2024 inclus et la venue d'un artiste à la médiathèque du Poiré-sur-Vie, pour un montant de 11 000 €, sous réserve du vote du budget 2024.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 11 000 € à l'association Acoustic, au titre de l'année 2024, pour l'organisation du festival Acoustic concernant l'édition du 22 au 24 mars 2024 inclus et la venue d'un artiste à la médiathèque du Poiré-sur-Vie, sous réserve du vote du budget 2024.
- D'approuver le projet de convention d'objectifs avec l'association Acoustic, joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240219-2024D20-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à passer et signer toutes les œuvres de ces actions.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt février deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/02/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

